



Mail écrit au syndic au sujet d'une entreprise ayant mal travaillé

Par Kty

Bonjour,

Mon mari fait partie du CS, il s'est rendu compte qu'une entreprise de nettoyage faisait un peu n'importe quoi (il a fait des photos). Après avoir demandé conseil à un membre du CS (il n'y a pas de président du CS) s'il pouvait écrire au syndic, le feu vert à été donné. Il a donc envoyé un mail dans lequel il demandait au syndic de recadrer l'entreprise de nettoyage.

Quelle fut sa surprise lorsque la réponse du syndic fut qu'elle avait fait suivre son mail à l'entreprise de nettoyage. Voilà tout le rôle du syndic.

N'est-ce pas un peu cavalier comme procédure et réponse.

Pouvez-vous me donner votre avis ?

Je vous remercie par avance

Kty

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cavalier, ou simpliste, mais parfaitement légal.

C'est d'ailleurs le sort habituel des mails de se voir retransmis.

On espère juste qu'il était correctement rédigé et surtout factuel, sans jugement de valeur ou de diffamation.

Sachez aussi qu'un CS sans président c'est comme une voiture sans volant... = pas très crédible.

Donc pas très étonnant que le syndic fasse le minimum (au moins il a transmis la réclamation...)

Par Kty

Merci beaucoup pour votre réponse.